

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP VEGA MODERE DURABLE CODE ISIN : FR0013350709 PART I (C)

OPCVM de droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS appartenant au groupe BPCE

Objectifs et politique d'investissement : L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'obtenir une performance (nette de frais et annualisée) supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 10% de l'indice MSCI Europe, à 10% de l'indice MSCI World et à 80% de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans coupons réinvestis, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant les investissements prenant en compte de façon significative les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'indicateur de référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.

La gestion du fonds est discrétionnaire et permet de moduler son exposition aux différents marchés en fonction des conclusions du gérant. La gestion du Fonds ne suit pas une gestion indiciaire, l'indicateur présenté est un indicateur de performance à posteriori. L'indicateur de performance du fonds est un indice composite : 10% MSCI Europe + 10% MSCI World + 80% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans coupons réinvestis. Une approche macro-économique des investissements est privilégiée et détermine le choix des pondérations des différentes classes d'actifs et les secteurs d'activité à privilégier.

L'OPCVM est un fonds de fonds, à ce titre il investit principalement dans d'autres OPCVM ou FIA. Le fond intègre dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) prenant en compte et privilégiant les pratiques ESG :

- environnementales (Analyse, par exemple, des activités ayant un effet négatif sur l'air, la terre et l'eau),
- sociales (Analyse, par exemple, des effets qu'une entreprise peut avoir sur les parties prenantes (salariés, fournisseurs, organisations syndicales, ONG, lobbys...)
- de gouvernance des entreprises (Par exemple, revue des processus, réglementations, lois et institutions influençant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée)

L'OPCVM n'a pas le label ISR. La sélection sera basée sur des OPCVM et/ou FIA pouvant avoir un Label (Label ISR, Label Greenfin, Label Luxflag notamment ou tout autre label d'Etat, label privé ou de gouvernance créé pour promouvoir les investissements ESG) ou pas, C'est l'avis positif de l'analyse du Club ESG Fonds qui permet l'intégration de l'univers.

En dépit de critères de sélection ESG communs aux OPCVM sélectionnés et des mesures de vigilance prises par la société de gestion, des disparités d'approche méthodologiques sur l'ISR peuvent exister entre les sociétés de gestion. L'OPCVM pourra investir dans des produits de Taux (obligataire & monétaire) via des OPCVM et des FIA, entre 70% et 100% de l'actif net. Les investissements sur les supports monétaires seront réalisés au travers d'OPCVM et de FIA de catégorie monétaire ou monétaire court terme, de titre négociable à court terme et de bons du trésor. L'OPCVM pourra investir dans des actions (y compris dérivés) via des OPCVM et des FIA, entre 0 % et 30 % de l'actif net. L'OPCVM pourra investir dans des fonds mettant en oeuvre des stratégies de gestion diversifiée et/ou de type performance absolue dans la limite de 20% de l'actif net. Les stratégies de type performance absolue consiste à réaliser des arbitrages entre les actions et/ou titres apparentés en tirant avantage d'inefficiences ou d'anomalies de marchés. L'investissement dans des pays émergents (actions et obligations) sera limité à un maximum de 20 % de l'actif net du fonds sous forme d'OPCVM ou de FIA. L'OPCVM est exposé au risque de change. L'exposition au risque de change sera au maximum de 50% de l'actif net. Le Fonds peut utiliser les instruments dérivés dans la limite de 100 % de l'actif net, sans recherche de surexposition dans un but de couverture et/ou d'exposition, des risques actions et taux.

- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.
- L'OPCVM capitalise ses sommes distribuables (Résultat net et plus-values réalisées).
- Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés jusqu'à 12 heures, chaque veille du jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidiennement), auprès du dépositaire et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (à cours inconnu). L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis au(x) commercialisateur(s) doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique au centralisateur CACEIS Bank.

Profil de risque et rendement



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 reflète l'exposition de l'OPCVM au marché des produits de taux et au marché actions.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM. La catégorie de risque associée de l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de l'OPCVM est justifié par le risque de baisse de la valeur (i) des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. (ii) et de la baisse de la valeur des actions. En plus des risques pris en compte dans l'indicateur de risques, l'OPCVM est soumis aux risques :

- de crédit : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

- de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- lié aux produits dérivés : Le risque lié aux produits dérivés porte sur leur dynamisme pouvant influencer sur la volatilité des performances du Fonds. L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. L'exposition aux produits dérivés participe de la gestion globale de la sensibilité du portefeuille.

Frais : Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas vous pourrez payer moins de frais. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

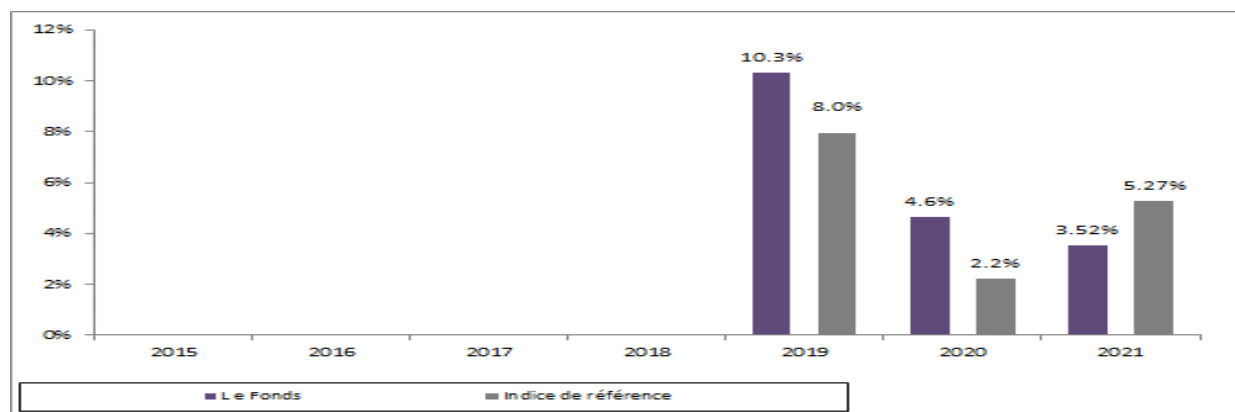
Frais prélevés par le fonds sur une année*	
Frais courants	1,17 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances*	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence : 10% MSCI EMU + 10% MSCI World + 80% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans (coupons réinvestis), soit 0.00% pour l'exercice précédent. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence sera compensée sur un cycle de 5 ans maximum avant que des commissions de surperformance ne deviennent éligibles.

* Ces chiffres sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos au 31/10/2021. Ces chiffres pourront varier d'un exercice à l'autre.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique Frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Performances passées du fonds VEGA MODERE DURABLE :



Les performances annuelles seront calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison. L'OPCVM a été créé le 5 Octobre 2018. Les performances passées seront évaluées en euro.

Informations pratiques :

Dépositaire : Caceis Bank.

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, seront consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 rue Montmartre 75 002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du de l'OPCVM. La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs. L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.vega-im.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2022.